

Réunion du conseil communal du 11 juin 2025

Présents :

Bourgmestre : Goeres Jill

Echevins : Classen Norbert et Wohlfart Nathalie

Conseillers : Bohnenberger Emile, Fisch Laurent, Kartheiser Gilles, Pesch Max, Schmit Nico, Wintersdorf Bibi

Secrétaire : Kring Alain

Absent excusé : //

Absent excusé à partir du point 4 : Emile Bohnenberger

Avant la séance, un point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande des conseillers communaux Laurent Fisch, Gilles Kartheiser, Max Pesch et Bibi Wintersdorf, conformément à l'article 13 de la loi sur les communes :

- Résolution pour l'octroi d'un jeton de présence aux membres des commissions communales.

A l'unanimité, le conseil communal décide d'ajouter cette résolution à l'ordre du jour sous le point 2, ainsi que d'avancer le point 6 au point 3.

Ordre du jour

1. signature des délibérations de la dernière séance
2. résolution pour l'octroi d'indemnités de présence pour les membres des commissions communales
3. décision de principe pour l'achat de lits supplémentaires au CIPA de Junglinster
4. présentation de l'avant-projet de construction des collecteurs et d'une station d'épuration pour la localité de Bech, par les collaborateurs du syndicat d'assainissement SIDEST
5. adoption d'un nouveau règlement d'assainissement
6. approbation de la prolongation des contrats de location pour les deux appartements dans le bâtiment de l'ancienne école à Bech
7. approbation d'une convention avec le CREOS concernant la pose de la nouvelle ligne à haute tension « Bofferdange - Aach ».
8. adoption des statuts de l'association « Amicale Becher Jugend ».
9. demandes de subventions et présidences d'associations

10. communications des représentants des différents organes

11. questions des membres du conseil communal et des citoyens

Point 1 : Les délibérations prises lors de la séance du 14 mai 2025 ont été adoptées et signées par tous les membres du conseil communal.

Point 2 : La résolution pour l'octroi de jetons de présence aux membres des commissions communales à partir de l'année 2025, déposée par les conseillers communaux Laurent Fisch, Gilles Kartheiser, Max Pesch et Bibi Wintersdorf, a été rejetée à la majorité avec les voix de la bourgmestre Jill Goeres, des échevins Norbert Classen et Nathalie Wohlfart, et des conseillers Emile Bohnenberger et Nico Schmit. Aux arguments des demandeurs, selon lesquels les jetons de présence permettraient entre autres d'inciter et de valoriser la participation citoyenne, il a été rétorqué que les membres des associations locales s'engagent aussi gratuitement dans la communauté. En outre, il a également été mis en doute qu'une telle indemnité encouragerait la participation dans les commissions respectives.

Point 3 : Le conseil communal a décidé à l'unanimité de participer en principe au financement d'un lit dans chacune des deux maisons de retraite du CIPA Junglinster et de l'Hospice Civil Echternach.

Point 4 : Les deux collaborateurs du SIDEST Pit Halsdorf et Ingo Dillschneider ont donné au conseil communal des informations sur l'état d'avancement des plans pour la construction d'une station d'épuration communautaire des communes de Bech et Manternach pour la localité de Bech à Berburg.

De plus amples détails sur ce projet seront donnés dans une édition ultérieure du Gemengebuet.

Point 5 : Le règlement des eaux usées de la commune de Bech date de 1965 et n'est donc plus adapté à notre époque. Le règlement actuel a été élaboré par le syndicat intercommunal SYVICOL en collaboration avec le syndicat des eaux ALUSEAU et doit offrir un modèle uniforme pour les communes. Le conseiller communal Laurent Fisch a critiqué le fait que les nombreuses prescriptions détaillées de ce règlement pourraient dans certains cas imposer d'énormes charges aux citoyens. C'est pourquoi il a proposé de prévoir une composante sociale dans le règlement, selon laquelle la commune pourrait soutenir le maître d'ouvrage concerné. Il a été rétorqué que de tels cas sont difficilement prévisibles et qu'il faut donc évaluer la situation dans un cas concret. En outre, il existe également des aides d'État correspondantes. Le règlement a été adopté avec les voix de la bourgmestre Jill Goeres, des échevins Norbert Classen et Nathalie Wohlfart, ainsi que du conseiller Nico Schmit, avec trois abstentions (Fisch, Pesch, Wintersdorf) et une voix contre (Kartheiser).

Point 6 : Les conseillers communaux ont donné leur accord de principe pour la prolongation des contrats de location des deux appartements dans le bâtiment de l'ancienne école à Bech, dans lesquels deux familles ukrainiennes sont logées. Sur proposition du conseiller communal Laurent Fisch, le collège échevinal fait à nouveau vérifier juridiquement le contenu des contrats et, le cas échéant, l'adapte en conséquence.

Point 7 : La nouvelle ligne à haute tension Bofferdingen - Aach prévue par la société CREOS dépasse la piste cyclable de la commune à hauteur de la localité de Rippig. Dans ces cas, la société CREOS conclut une convention avec les propriétaires concernés, en vertu de laquelle est notamment accordé le droit de pénétrer sur le terrain en cas de besoin pour des travaux éventuellement nécessaires. Le document correspondant a été approuvé par tous les membres du conseil communal.

Point 8 : les statuts de la nouvelle association « Amicale Becher Jugend » ont été adoptés à l'unanimité.

Point 9 : Demandes de subventions et présidences d'associations

Pour l'organisation du stage annuel des jeunes, qui aura lieu cette année à Junglinster, l'Orchestre des jeunes de l'Est reçoit une aide financière de 700 €.

L'association « Amicale Becher Jugend a.s.b.l. » organise le 29 juin 2025 un marché de loisirs et d'art à Bech avec une cinquantaine de stands. Selon le règlement interne du conseil communal, une subvention de 2.500 € est accordée à l'association pour cette manifestation.

Les subventions ordinaires suivantes ont été attribuées aux associations locales pour l'année 2025 :

1. Bech-Berbuenger Musek: 7.400 €
(Subside de base: 5.000 € + travail jeunesse: 2.400 €)
2. Eng nei Uergel fir d'Becher Kierch : 1000 €
Année 2024: 500 € Année 2025: 500 €
3. Cercle d'Aïkido et de Budo Bech : 500 €
4. Amicale Becher Jugend : 1.000 €
5. Schanzer Fëscherfrënn: 1.000 €
6. Bellarte: 1.000 €
7. Moto Club Les Iguanes: 1.000 €

- 8. Amicale "Rippiger Pompjee" : 1.000 €
- 9. Dancefitnessclub 2 Bech 3.000 €

Point 10 : Communications des représentants des différents comités

La bourgmestre Jill Goeres a invité le conseil communal et les citoyens présents à une visite du chantier du centre culturel Hanner Bra.

La conseillère Bibi Wintersdorf a attiré l'attention sur les nuisances sonores matinales à hauteur de l'arrêt de bus près de la maison des jeunes et a proposé d'y apposer un avis de sensibilisation demandant le respect du voisinage.

Le conseiller communal Gilles Kartheiser a suggéré l'aménagement d'une piste cyclable à circulation réduite entre la commune de Bech et le campus scolaire de Berbourg.